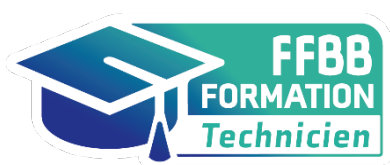




**DEJEPS –Diplôme d’Etat de la Jeunesse, de
l’Education Populaire et du Sport spécialité
“perfectionnement sportif” mention “basket-ball” –
Certificateur : Ministère des sports et des jeux
olympiques paralympiques
Code RNCP 36822 – [Fiche RNCP](#)
Session 2025/2026**

Le Diplôme d’Etat de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport (DE. JEPS), spécialité perfectionnement sportif, mention Basket-ball, est la qualification permettant d’encadrer la discipline dans les niveaux intermédiaires. La formation préparée conduit, en cas de réussite, à la délivrance d’un diplôme de l’Etat de niveau 5.



Programme – DEJEPS

Spécialité perfectionnement sportif, mention Basketball

Objectifs	<p>A l'issue de la formation, vous serez capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Concevoir un projet d'action (UC1)• Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action (UC2)• Conduire une démarche de perfectionnement sportif en Basket-ball (UC3)• Encadrer le basket-ball en sécurité (UC4)
Public concerné	<p>La formation est ouverte aux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Entraîneurs des niveaux intermédiaires (U17 région, U15/U18 France, NF3 / NM3 / NF2 / NM2 / NF1 / LF2)• Techniciens évoluant dans les structures du Parcours de Performance Fédérale (pôle espoir, centre de formation...)
Prérequis Arrêté du 27 juillet 2022	<p>Le candidat doit « Arrêté du 27 juillet 2022, art 3 » :</p> <ul style="list-style-type: none">• Justifier de l'une des trois expériences d'encadrement pendant trois saisons sportives minimum, suivantes : 1°- Expérience en responsabilité d'entraîneur principal déclaré sur une ou plusieurs équipes évoluant en championnat de France, jeunes ou senior ou dans des équipes de niveau similaire en championnat étranger ; 2° – Ou expérience en responsabilité d'entraîneur principal déclaré sur une ou plusieurs équipes du championnat pré-national sénior ; 3° – Ou expérience d'entraîneur assistant d'une équipe engagée dans le championnat de France U18 de la Fédération française de basketball ;• Attester d'une pratique minimum de trois saisons sportives au sein d'une équipe de basketball évoluant en compétition ;• Être capable d'effectuer une analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match relative à une compétition de basketball choisie parmi les championnats suivants : "nationale masculine 2" ; "Ligue Féminine 2" et "U18 France". <p>Ces exigences préalables sont vérifiées au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none">• La production d'une attestation d'encadrement en responsabilité en basketball dans l'une des situations mentionnées au 1, 2 ou 3 susvisés, délivrée par le Directeur Technique National du basketball ;• La production d'une attestation de pratiquant en basket-ball pendant trois saisons sportives délivrée par le directeur technique national du basket-ball ou son représentant ;• Une « épreuve vidéo » permettant d'apprécier les capacités du candidat à observer, analyser et établir un diagnostic en vue d'élaborer un entraînement pour un joueur de niveau national ou pour un groupe de compétiteurs évoluant dans une compétition de niveau national. La réussite à cette épreuve, organisée par la Fédération française de basketball, fait l'objet d'une attestation délivrée par le Directeur Technique National du basketball.

Dispenses des exigences préalables à l'entrée en formation	<p>L'article 4 de l'arrêté du 27 juillet 2022 prévoit que peut être dispensé de la vérification de ces exigences préalables, le candidat titulaire de l'un des diplômes suivants ou certificat de qualification professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option "basketball" et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball • Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "basketball" et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball • Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités sports collectifs", mention "basketball" et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball
--	---

Compétences métier	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de qualification professionnelle "technicien sportif régional de basketball" et titulaire de l'unité d'enseignement " prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC1) et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball ; • Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité " éducateur sportif " mention " basketball " et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball ; • Certificat de qualification professionnelle " technicien sportif de basketball " et titulaire de l'unité d'enseignement " prévention et secours civiques de niveau 1 " (PSC 1) et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball ; • Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basketball et titulaire de l'unité d'enseignement "prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1) et justifiant d'une saison en qualité d'entraîneur dans un championnat de niveau régional au minimum, attestée par le directeur technique national du basketball <p>Est également dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 le sportif de haut niveau en basketball, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.</p> <p>Est également dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3, le joueur ou la joueuse professionnel(le) ayant évolué au minimum pendant trois saisons sportives au sein des deux plus hauts niveaux de compétition en France ou à l'étranger, attesté par le directeur technique national du basketball.</p>
Contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrer un individu ou un groupe de sportifs dans le cadre de ses interventions pédagogiques • Conduire une démarche d'enseignement et d'entraînement • Conduire des actions de formation • Concevoir le projet d'action de la structure et coordonner sa mise en œuvre <p>1200 heures de formation réparties en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 700 heures de formation théorique (en organisme de formation) <ul style="list-style-type: none"> - 460 heures en présentiel - 190 heures en Formation Ouverte A Distance (FOAD) - 40 heures de commande - 10 heures de suivi individualisé • 500 heures de formation pratique (en structure)

<p>Modalités pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Séance de formation en salle <input type="checkbox"/> Etudes de cas <input type="checkbox"/> Accompagnement individualisé (téléphone, email, face à face) <input type="checkbox"/> Observation et échanges avec des staffs pros <input type="checkbox"/> Mise en situation <input type="checkbox"/> Partage d'expériences
<p>Moyens techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Support projeté <input type="checkbox"/> Plateforme e-Learning <input type="checkbox"/> Paper-board <input type="checkbox"/> Tests / Quizz / Questionnaires <input type="checkbox"/> Vidéo
<p>Intervenant de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Frédéric ROY, coordonnateur national DEJEPS-DEFB • Pierre-Laurent BALIELLO, responsable pédagogique – session PDL • Franck BESTOSO, responsable pédagogique – session ARA • Olivier D'HALLUIN, responsable pédagogique – session IDF/HF • Fabien PERRIGAULT, responsable pédagogique – session OCC • En cours de recrutement, responsable pédagogique – session NAQ
<p>Suivi</p> <p>Modalités d'évaluation & Compétences acquises</p> <p>Diplôme délivré Sanction de la formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Emargement par demi-journée • Carnet de suivi de l'alternant • Commandes (e-learning) • Quizz, évaluations formatives • Certificat de réalisation <p>La FFBB est habilitée par les DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports). Elle délivrera un certificat de réalisation de formation au bénéficiaire à l'issue du parcours.</p> <p>La délivrance du diplôme du « DEJEPS SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION BASKET-BALL » sera soumise à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par la FFBB</p> <p>Lors de la formation, le stagiaire est soumis aux évaluations prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans le cadre légal du DE. JEPS Basket-ball • des évaluations prévues par la FFBB (dans le cadre du DEFB). <p>DE. JEPS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ UC 1 & UC 2 : rédaction d'un écrit personnel sur la conception et la mise en œuvre d'un projet sur sa structure d'accueil suivi d'une présentation orale ✓ UC 3 : réalisation d'un dossier composé de deux documents 2 comprenant modalités : <ul style="list-style-type: none"> – Modalité A : présentation d'action de formation d'entraîneur(se) de Basket-ball – Modalité B : conduite de séance de perfectionnement technique auprès d'une équipe de joueur(se) de niveau National suivi d'un entretien ✓ UC 4 : Etude de cas lié à l'encadrement du basket-ball en sécurité suivi d'un entretien. <p>Chaque UC est sanctionnée par des épreuves certificatives et il est possible de valider chaque UC indépendamment les unes des autres. Une fois validée, cette unité de compétence est définitivement acquise.</p> <p>Epreuves du diplôme DIPLOME D'ENTRAINEUR FEDERAL DE BASKETBALL (DEFB) : Epreuve n°1 (Analyse du jeu et cohérence technico-tactique) Epreuve n°2 (Analyse du projet de jeu et d'entraînement) Epreuve n°3 (Découverte du rôle d'officiel) Epreuve n°4 (Démonstration commentée)</p> <p>DE. JEPS – spécialité perfectionnement sportif, mention Basket-ball (délivré par la DRAJES) + (Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basket-ball délivré par la FFBB) selon les UC et épreuves validées</p>

Débouchés	<ul style="list-style-type: none"> • Entraîneur(se)/coach de seniors • Entraîneur(se)/coach de jeunes • Conseiller Territorial de basket-ball • Éducateur sportif
Secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivité territoriale • Association sportive • Entreprises du secteur sportif professionnel
Poursuite de parcours	<ul style="list-style-type: none"> • DES-JEPS SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF - MENTION BASKET-BALL

Dates de formation Du 16 juin 2025 au 20 juin 2026	Durée 1.200 heures dont 700 heures par l'Organisme de Formation	*Tarifs 8.000€ HT 9.600€ TTC Formation gratuite pour les apprentis	Effectifs 8 à 16 selon les profils
---	---	--	---------------------------------------

Pré-inscription	Sur le site https://www.ffbb.com/Formation/Dejepe à partir du 03 février 2025 ATTENTION, la date limite de dépôt du dossier complet est le lundi 1^{er} avril 2025 à 23h59 .
Sélection	Cette formation fait l'objet d'une sélection. Si vous remplissez les prérequis et que votre dossier de candidature est complet, vous serez convoqué aux épreuves de sélection.
Dates des épreuves de sélection	13-14 et 15 mai 2025 à LIMOGES (87)
Modalités complémentaires	La candidature est à réaliser en ligne ainsi que la transmission de l'ensemble des pièces justificatives via le lien suivant : Dossier de candidature
Frais de candidature	Les frais de candidature sont à régler en ligne lors du dépôt du dossier de candidature (avant les sélections) et ne feront l'objet d'aucun remboursement. En cas de virement à la FFBB, vous indiquerez dans l'objet du virement : DE 2025 -2026 + nom et prénom du candidat
Modalités aux personnes en situation de handicap	Accessibilité de nos formations : les formations dispensées par la FFBB peuvent être adaptées en fonction des spécificités du public. Merci de signaler toute situation particulière de handicap, (troubles de l'apprentissage, grossesse, etc) nécessitant des aménagements ou adaptations durant la formation et l'examen. Pour toutes questions liées à votre handicap, veuillez contacter : Madame Jackie BLANC-GONNET , référente handicap : jblancgonnet@ffbb.com
Lieux de formation (* sous réserve d'ouverture de session)	<ul style="list-style-type: none"> • PDL : Nantes, Angers, Cholet, Le Mans • IDF : Paris et Lille • NAQ : Poitiers, Limoges, Boulazac, Mont de Marsan • ARA : Voiron et Vichy • OCC : Toulouse et Montpellier

Contacts	Pour toutes informations complémentaires, nous vous invitons à contacter : <ul style="list-style-type: none"> - pour les demandes d'ordre pédagogique : defb@ffbb.com Frédéric ROY : 06. 36. 05. 14. 30. – Coordinateur National DEJEPS-DEFB (Pédagogie de la formation) <ul style="list-style-type: none"> - pour les demandes administratives/dossier de financement : Maéva AHODIKPÉ : 01 53 94 25 41 – Assistante formation Pôle Formation & Emploi
Renseignements complémentaires	https://www.ffbb.com/entraîner#clone-de-objectifs

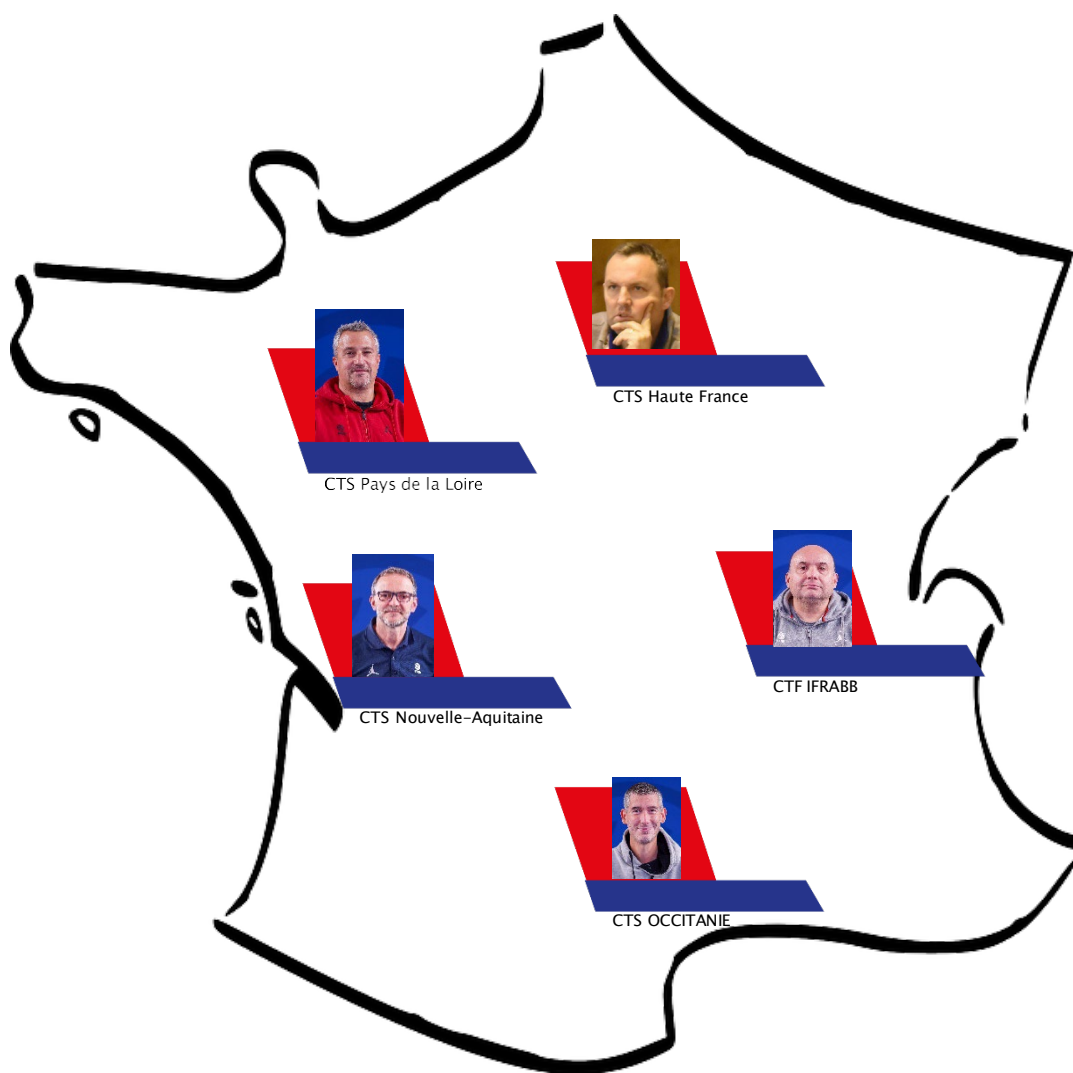


PRÉSENTATION DES INTERVENANTS

Frédéric ROY



Conseiller Technique Sportif FFBB
Coordinateur national DEJEPS/DEFB –
FFBB
Responsable de la formation des cadres –
NAQ





DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation est proposée sous forme d'Unités Capitalisables.

Elle comprend 1.200 heures au total entre :

- données théoriques et pratiques pendant les présentiels,
- mise en situation pédagogique en structure,
- mise en commun des savoirs entre les formateurs, les stagiaires et les tuteurs,
- mise à disposition d'outils pédagogiques divers : commandes écrites, vidéos, échanges d'email, lectures personnelles,
- travail à distance sur la plateforme Teach-up.

1. Formation en centre de formation : 460 heures

- 9 présentiels par session de 3 ou 5 jours
- 3 présentiels en commun avec l'ensemble des sessions
- 3 présentiels spécifiques « métiers »
- Formation organisée territorialement pour chaque session

2. Formation à distance (délivrée par le centre de formation) : 190 heures FOAD, 40 heures commandes et 10h d'accompagnement individualisé

Dans la mise en œuvre du PIF (Plan Individuel de Formation), la FOAD (Formation Ouverte À Distance) est considérée comme un outil pédagogique complémentaire aux présentiels. Il sera nécessaire pour cela que le stagiaire s'investisse dans ce travail et s'approprie les ressources mises à disposition.

Le modèle type d'un présentiel ci-dessous illustre l'objectif de la FOAD et justifie les heures programmées :

FOAD				FOAD
Travail de « recherche action » en amont de la période traitée	Introduction à la question professionnelle de la période	Analyse de pratique et/ou Intervention d'experts	Analyse de pratique et/ou Intervention d'experts	Compléter le travail de « recherche action »
Se poser des questions, analyser sa pratique	Retour sur travail de recherche FOAD			Cibler ses besoins de savoirs théoriques émergés durant le présentiel
Détecter, recenser, ses besoins et ses acquis	Retour d'expérience sur la période précédente : compléments d'informations, accompagnement individualisé	Analyse de pratique et/ou Intervention d'experts	Bilan du présentiel, des interventions	Les relier à sa pratique
Lecture et analyse de documents autour des thématiques liées aux questions		Accompagnement individualisé	Mise en place du travail de recherche pour le suivant	Les réinvestir dans son projet (formalisation pour le document final)

La plateforme FOAD, Teach-up, a alors plusieurs fonctions :

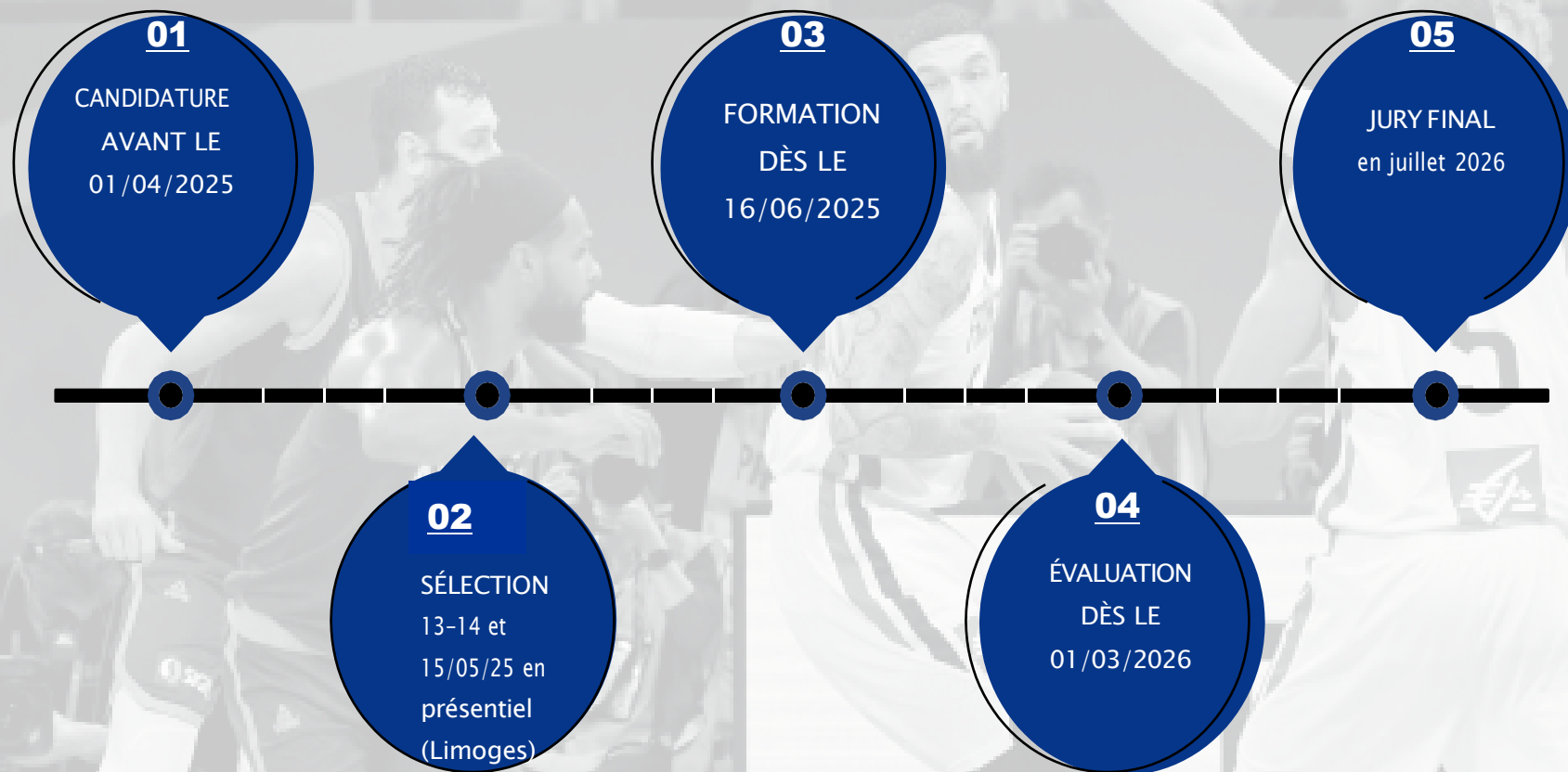
- « Médiathèque » : mise en ligne, par l'équipe pédagogique, de ressources diverses et variées (supports des interventions, articles et revues scientifiques, livres...). L'accès à ces ressources peut être ciblé (critères de progressivité par exemple) ou complètement ouvert et partagé par tous ;
- Outil de communication entre stagiaires : dépose de documents par les stagiaires ;
- Outil d'évaluation formative : suivi des différentes productions sur la méthodologie d'entraînements (planification, modèle de performance, modèle de charge...), suivi des productions de préparation et de synthèse supports aux présentiels, productions constitutives du projet final, tests, questionnaires...
- Classes virtuelles.

Concernant le suivi individualisé des stagiaires et l'évaluation formative, il est demandé aux stagiaires de rédiger un « Journal de bord » permettant de faire le lien entre les présentiels, l'alternance et la FOAD.

3. Alternance en structure : 500 heures

A réaliser au sein de la structure-employeur du stagiaire ou dans une autre structure de son choix.

Votre candidature et formation



Obligations des structures avant l'entrée en formation de l'apprenant :

- Demande de prise en charge financière de la formation auprès de son OPCO
- Recherche Tuteur/Maître d'Apprentissage

Obligation du stagiaire et du tuteur/maître d'apprentissage à l'entrée en formation :

- Demande de carte professionnelle auprès du service SDEJS de son département

Evaluation

Dans le cadre de votre formation, vous serez évalué :

DE.JEPS

UC1

Concevoir un
projet d'action

UC2

Coordonner la
mise en œuvre
d'un projet d'action

UC3

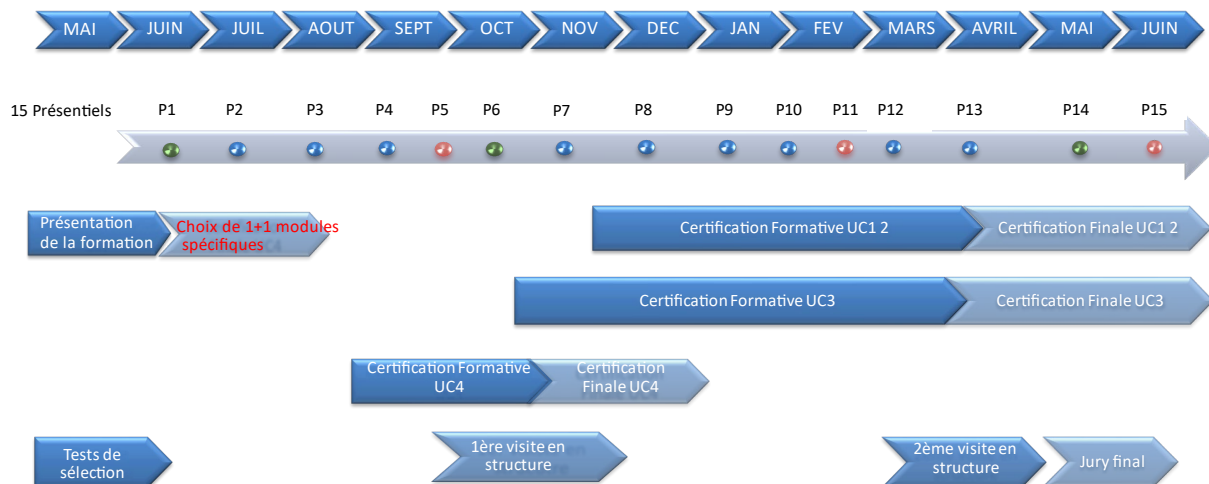
Conduire une
démarche de
perfectionnement
sportif en
basketball

UC4

Encadrer le
basketball en
sécurité

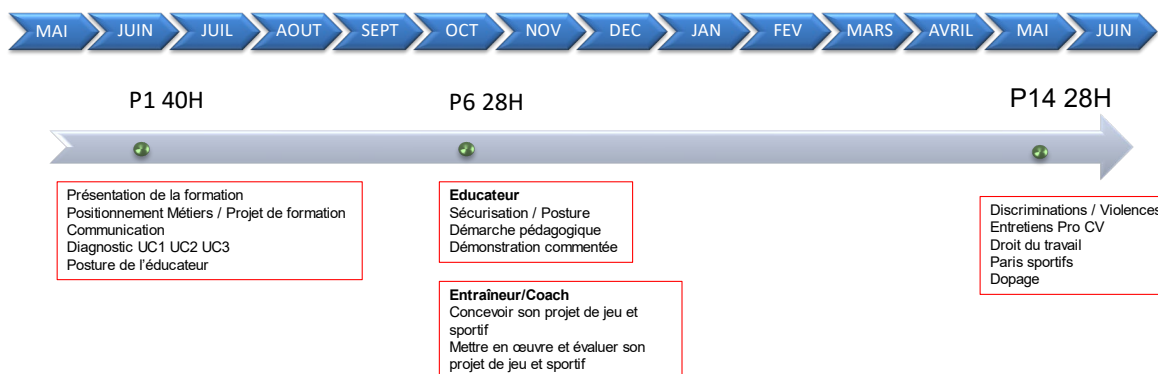
DEJEPS DEFB 2025-2026

15 Présentiels (460 heures)



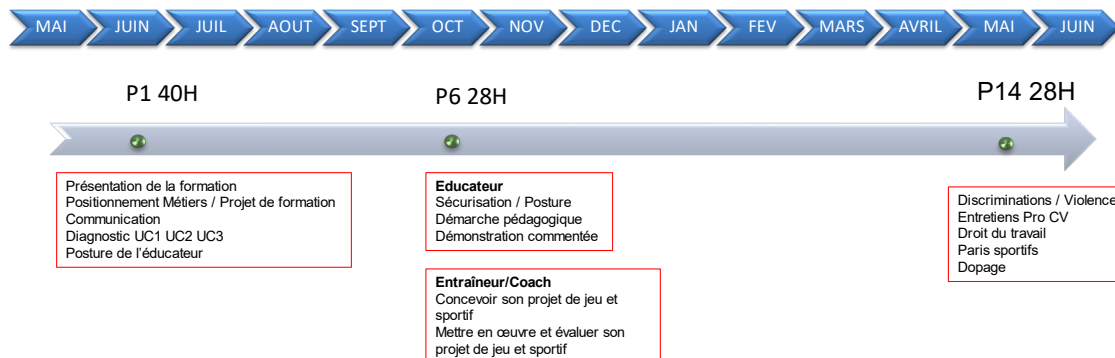
DEJEPS DEFB 2025-2026

3 présentiels communs



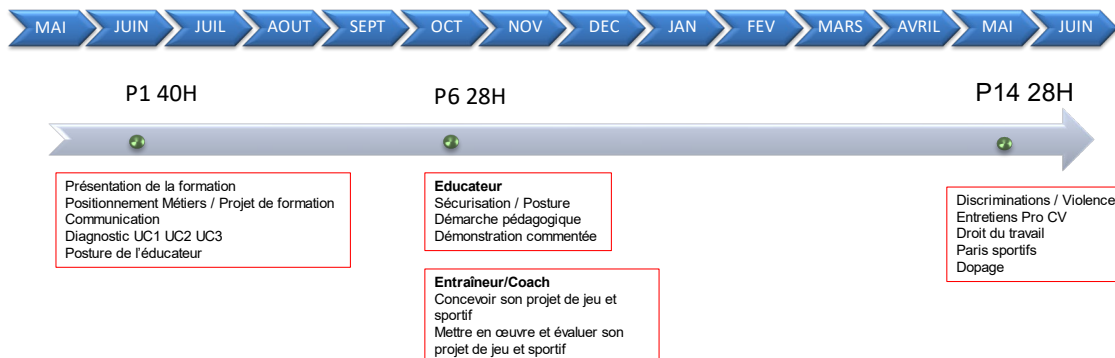
DEJEPS DEFB 2025-2026

3 présentiels communs



DEJEPS DEFB 2025-2026

3 présentiels communs



Épreuves de sélection

Dates :

Du 13 au 15 mai 2025 à LIMOGES

- **Les épreuves en présentiel :**

- **EPREUVE ECRITE**

Protocole de l'épreuve

Description : Le jour de l'examen, il est remis au candidat un sujet à traiter éventuellement accompagné d'une base documentaire. A partir de ces éléments, il devra produire un écrit visant d'une part à dégager les idées fortes et d'autre part, à émettre un avis.

Durée : 1 heure 30 minutes

Attentes du jury

Il est attendu du candidat qu'il puisse :

- Ordonner ces idées pour structurer un devoir
- Rédiger un écrit en langue française
- Dégager une problématique
- Faire des propositions
- Emettre un avis
- Répondre au sujet
- Analyser son expérience

- **EPREUVE PRATIQUE (Démonstration Commentée)**

Protocole

Le candidat tire au sort un sujet présentant un alignement de 3 joueurs accompagné d'une "boîte à outils".

- **10 mn de préparation**

Le candidat dispose d'un tableau et de feuilles de papier pour préparer ses schémas.

- **10 mn de passage sur le terrain** : DEMONSTRATION COMMENTEE (20 points)

Il doit traiter le sujet OFFENSIVEMENT et DEFENSIVEMENT.

Les situations proposées doivent être jouées à 2 vitesses distinctes :

- VITESSE REELLE. Il peut utiliser plusieurs passages pour expliquer les enchaînements d'action. Cette vitesse « jouée » permet aux jurys d'apprécier :
 - les qualités de joueur du candidat (compréhension et exécution, respect des timings et spacing particuliers)
 - les qualités de communication du candidat (capacité à animer et réguler les cobayes pour exécuter la situation)
 - VITESSE COMMENTEE. Cette vitesse « commentée » permettra aux jurys d'apprécier :
 - les connaissances technico-tactiques mobilisées par le candidat sur la situation choisie
 - la capacité du candidat à expliquer de manière claire et précise ses intentions
- **10 minutes d'entretien** : ENTRETIEN (20 points)

Le candidat devra justifier les choix effectués sur le terrain. Le jury pourra également le questionner sur l'utilisation d'autres outils proposés dans la « boîte à outils ».

Attentes du jury

Le candidat doit créer un enchaînement d'actions de 2 temps forts en utilisant les éléments présents dans la boîte à outils.

OFFENSIVEMENT

il démontrera et expliquera les possibilités offertes par les temps forts et notamment :

- quelles sont les exploitations possibles en fonction des choix défensifs logiques et propres à cette situation (Espace, joueurs...) ?
- quelles sont les interactions et les collaborations offensives des 3 joueurs au regard des temps forts choisis ?

il devra développer un enchaînement d'action cohérent (timing et spacing) entre les 2 temps forts !

DEFENSIVEMENT

Il démontrera et expliquera un CHOIX FORT et ses conséquences (avantages et inconvénients)

il clarifiera et précisera le rôle et les comportements des 3 joueurs.

ATTENTION, l'utilisation et la mobilisation des 3 joueurs est indispensable à la réussite de l'épreuve.

- **EPREUVE ORALE**

Protocole de l'épreuve

Description : Le candidat expose

- Son parcours, sa personnalité
- Ses compétences développées
- Son projet personnel et/ou professionnel

Durée : 10 minutes d'exposé libre et 20 minutes maximum d'entretien

Dans sa présentation, Il devra aborder :

- Son expérience et à sa pratique d'entraîneur
- Sa structure d'alternance et le positionnement professionnel dans sa structure (missions, équipes entraînées) en lien avec les éléments du dossier de candidature.
- Son organisation personnelle pour réussir son projet de formation
- Son projet professionnel en relation avec le diplôme

Attentes du jury

Objectif : Evaluation de la motivation, de l'expérience et de la capacité du candidat à se transformer et à se projeter dans un projet professionnel en lien avec la formation

Compétences recherchées :

- Capacité à s'exprimer à l'oral pour présenter un projet personnel et/ou professionnel
- Capacité à se projeter et à mesurer le travail à accomplir
- Capacité à justifier ses choix et la faisabilité du projet personnel et/ou professionnel



Pôle Formation et Emploi